

Réunion téléphonique du 13 juin 2019

P.V. n° 45

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER – DEL MOLINO - GIRAUD – GUIGUEN – PERRIN – RENAUT - SUAREZ.

Excusés : Mme. HEBRE - M. BOUDET.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

POINT PROVISOIRE (COMPTE-TENU D'EVENTUELLES PROCEDURES EN COURS) SUR LES ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS ET SOUS RESERVE DE CONFIRMATION LORS DES ENGAGEMENTS

**Ce point est réalisé avec l'hypothèse de descentes de deux clubs de la LFNA de National 2 en National 3 (Stade Montois et F.C. Girondins de Bordeaux (2)) : à confirmer par la F.F.F.
Si ce n'était pas le cas, il faudra adapter les accessions et rétrogradations en conséquence.**

NATIONAL 3

Champion et accède en National 2 (à valider par la F.F.F.) :

Angoulême Charente F.C.

Rétrogradent en Régional 1 (à valider par la F.F.F.) :

Pau F.C. (2) – U.E.S. Montmorillon - S.A.G. Cestas — F.C. Chauray.

REGIONAL 1

Champion :

S.O. Châtelleraut.

Accèdent en National 3 (à valider par la F.F.F.) :

Poule A : S.O. Châtelleraut.

Poule B : U.A. Cognac Football.

Poule C : F.C. Bassin d'Arcachon.

Rétrogradent en Régional 2 :

Poule A : A.S. Cozes - F.C. Bressuire (2)

Poule B : Tulle Football Corrèze - E.S. Guérétoise

Poule C : Elan Béarnais d'Orthez - Stade Montois (2) – Langon F.C.

REGIONAL 2

Champion :

Stade Bordelais A.S.P.T.T. (2).

Accèdent en Régional 1 :

Poule A : U.A. Niort St-Florent.

Poule B : Stade Bordelais A.S.P.T.T. (2).

Poule C : E.S. Buxerolles.

Poule D : E.S.A. Brive

Poule E : E.S. Blanquefortaise

Poule F : St-Paul Sports, classé 2ème (Jeunesse Villenavaise (2) étant classé 1^{er} ne peut pas accéder suite à la présence de son équipe 1 en Régional 1).

Rétrogradent en Régional 3 :

Poule A : Thouars Foot 79 (2) - Cap Aunis A.S. P.T.T. F.C.

Poule B : A.S. Soyaux – O.F.C. de Ruelle.

Poule C : C.S. Boussac – E.F. Aubussonnais.

Poule D : U.S. La Catte - A.S. Antonne le Change - R.C. de Bordeaux Métropole.

Poule E : Colayrac F.C. – Elan Béarnais d'Orthez (2).

Poule F : Hasparren F.C. – Biscarrosse O.

REGIONAL 3

Champion :

F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne.

Accèdent en Régional 2 :

Poule A : U.S. St-Sauveur.

Poule B : Eveil Le Tallud, classé 2ème (La Ligugéenne (2) étant classé 1^{ère} ne peut pas accéder suite à la présence de son équipe 1 en Régional 2).

Poule C : A.S. Mignaloux-Beauvoir.

Poule D : C.A. Rilhac Rancon.

Poule E : F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne.

Poule F : U.S. Mussidan St-Médard.

Poule G : Rochefort F.C.

Poule H : U.S. Bouscataise.

Poule I : A.L. Poey de Lescar

Poule J : Stade Ygossais

Poule K : F.C.E. Mérignac Arlac (2).

Poule L : C.A. Ste-Hélène.

Rétrogradent en 1^{ère} Division de District :

Poule A : U.S. Courlay - E.S. des Trois Cités Poitiers

Poule B : A. des Anciens de l'A.M. Laleu La Pallice – F.C. Fleuré.

Poule C : F.C. St-Brice sur Vienne (*La Roche-Rivières F.C. Tardoire étant maintenu suite au retrait du Limoges F.C. (3) : voir P.V. du 12/06/2019*).

Poule D : E.S. Ussel - U.S. St-Fiel.

Poule E : E.S. Montignacoise – O. Larchois La Feuillade – Varetz A.C.

Poule F : La Thibérienne – C.A. Brantômois.

Poule G : F.C. St-Laurent d'Arce St-Gervais - A.S. Cozes (2) – E.S. Saintes Football (2).

Poule H : F.C. Targon Soullignac – Colayrac F.C. (2).

Poule I : F.C. du Luy de Béarn – F.C. de St-Médard en Jalles (2).

Poule J : E.S. Blanquefortaise (2) – Stade Pauillacais F.C.

Poule K : U.S. Cenon Rive Droite - E.S. Eysinaise.

Poule L : Arin Luzien (2) - A.S. Facture Biganos.

FEMININES REGIONAL 1

Accède en C.F.F. D2 (après barrages F.F.F.) :

Bergerac Périgord F.C.

Championne :

F.C. Girondins de Bordeaux (2).

Rétrogradent en Féminines Régional 2 :

Poule A (secteur Nord) : A.S. de La Baie – C.O. La Couronne.

Poule B (secteur Sud) : Les Genêts d'Anglet Football.

FEMININES REGIONAL 2

Championne :

Aviron Bayonnais.

Accèdent en Féminines Régional 1 :

Poule A (secteur Nord) : A.S. Chambertoise (***pas d'entente en Féminines Régional 1***) – St-Porchaire Corme Royal F.C.

Poule B (secteur Sud) : Aviron Bayonnais – C.M.O. Bassens.

Rétrogradent en Districts ou pôles :

Poule A (secteur Nord) : Coqs Rouges Mansle – U.A. Cognac Football.

Poule B (secteur Sud) : F.C. Bassin d'Arcachon/Landes Girondines F.C. – Prigonrieux F.C. – S.A. Cissacais.



Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 13/06/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.